

LE **CISS** DES LAURENTIDES
complice de votre santé



GUIDE DES RESSOURCES SPÉCIALISÉES EN VIOLENCE SEXUELLE

LAURENTIDES

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides

Québec 



Guide des ressources en violence sexuelle — Laurentides est une production de la Direction des programmes Santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adulte (DSMDPGA) du Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) des Laurentides.

Coordination des travaux et rédaction

Emmanuelle Turcotte, Ph. D., agente de planification, programmation et recherche, DSMDPGA

Comité de lecture

Noémie Lacombe, coordonnatrice des services généraux et des dossiers transversaux, DSMDPGA

Véronique Manseau, agente de planification, programmation et recherche DSMDPGA

Sonia Charbonneau, organisatrice communautaire, Direction générale adjointe

Corrections finales

Liette Lemay, réviseure linguistique agréée



© CISSS des Laurentides, 2022.

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce guide de ressources en violence sexuelle pour la région des Laurentides.

C'est avec gratitude que nous soulignons l'apport précieux des membres du Comité intersectoriel en agression sexuelle des Laurentides, qui ont travaillé de manière colossale depuis 2019 à clarifier les trajectoires de services dans la région.

Nos remerciements s'adressent plus particulièrement à :

Annie Girard	Marie-Ève Lauzon
Chantal Dubois	Marise Perrier
Chantal Ruel	Martine Lantagne
Chloé Gilbert-Vanasse	Martine Scarlett
Claudia Juteau	Mélissa Moscato
Daniel Bellemare	Nadia Boudreault
Danielle Giroux	Nancy Maheu
Emmanuelle Turcotte	Noémie Lacombe
Émy Cloutier	Pierre-Alexandre Krupa
Évelyne Quevillon	Sonia Charbonneau
Guylaine Martel	Sophie Gilbert
Jean-François Lalande	Stéphanie Payette-Gosselin
Jean-Philippe Labbé	Stéphanie Quevillon
Julie Bourbeau	Vanessa Scraire
Julie Santerre	Véronique Proulx
Manon Clavel	Yann Lavigreur
Marie-Ève Dubeau	

Enfin, et pour n'oublier personne, nous remercions toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, contribuent à favoriser la mise en place d'actions et de services de qualité en soutien aux personnes touchées par les violences sexuelles dans les Laurentides.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction: à qui s'adresse ce guide	6
Définition des violences sexuelles	7
Quelques statistiques.....	8
Accueillir le dévoilement d'une agression à caractère sexuel	9
Mythes et réalités.....	9
Attitudes bienveillantes à adopter lors d'un dévoilement.....	10
Services offerts aux victimes d'agression à caractère sexuel et à leurs proches.....	12
Intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle	12
Indemnisation des victimes.....	13
Organismes offrant des services psychosociaux aux victimes et à leurs proches.....	14
Organisme communautaire offrant des services médicaux.....	14
Enfants et adolescent-es victimes de violence sexuelle.....	15
Signalement à la directrice de la protection de la jeunesse (DPJ).....	15
Entente multisectorielle.....	15
Organismes offrant des services psychosociaux aux victimes d'âge mineur et à leur famille	16
Intervention médicosociale auprès des victimes mineures.....	16
Services offerts aux auteurs de délits sexuels et à leurs proches	17
Auteurs mineurs de délits sexuels	17
Auteurs majeurs de délits sexuels.....	18
Services offerts aux victimes d'exploitation sexuelle et à leurs proches	19
Services psychosociaux pour les victimes d'exploitation sexuelle et leurs proches.....	19
Services médicaux institutionnels et communautaires	19
Lignes ressources provinciales.....	20
Info-Aide violence sexuelle.....	20
Ligne d'aide financière d'urgence (LAFU)	20
SOS violence conjugale	21
DPCP — Ligne téléphonique destinée à renseigner les victimes de violences sexuelles qui envisagent de déposer une plainte auprès des policiers.....	21
Porter plainte à la police.....	22
Services juridiques.....	23
Rebâtir.ca.....	23
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)	23
Autres services	23

Comité intersectoriel en agression sexuelle des laurentides.....	24
Table régionale contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle.....	24
Bottin des ressources.....	25
CALACS L'Ancrege.....	25
CAVAC — Centre d'aide aux victimes d'actes criminels des Laurentides.....	26
CETAS — Centre d'évaluation et de traitement des agressions sexuelles.....	27
Centres désignés pour l'intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle.....	28
CISSS des Laurentides — Direction de la protection de la jeunesse.....	29
CISSS des Laurentides — Services psychosociaux.....	30
CSJR — Centre de services de justice réparatrice.....	31
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) — Saint-Jérôme.....	32
Dispensaire — Centre de santé communautaire.....	33
Escouade pour l'enfance.....	34
Fondation Marie-Vincent.....	34
Guichet unique — Cégep de Saint-Jérôme.....	35
INFOVAS.....	36
L'Élan CALACS.....	37
Le Phare des AffranchiEs.....	38
Mesures alternatives des Basses-Laurentides et Service de médiation citoyenne des Basses-Laurentides.....	39
Mesures alternatives des Vallées du Nord.....	40
Services policiers.....	41
Notes et références bibliographiques.....	43

INTRODUCTION: À QUI S'ADRESSE CE GUIDE

Ce guide des ressources laurentiennes s'adresse à toute personne touchée par des violences sexuelles ayant besoin d'information, d'écoute, de soutien ou de services spécialisés. Les victimes (d'âge mineur ou majeur), les auteurs de délits sexuels (d'âge mineur ou majeur) ainsi que les parents et les proches trouveront dans ce guide les références pour les aider.

Ce document s'adresse également aux intervenant-es des milieux institutionnels et communautaires qui reçoivent le dévoilement d'une agression à caractère sexuel par une victime et qui souhaitent diriger celle-ci vers les ressources qui répondront le plus adéquatement à ses besoins.

Enfin, ce guide vise ultimement à informer la population générale des Laurentides de l'offre de services spécialisés en violence sexuelle disponibles dans la région. En tout temps, il est possible d'obtenir de l'aide en contactant des personnes et des organismes ressources sur le territoire.



DÉFINITION DES VIOLENCES SEXUELLES

Une **agression sexuelle** est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas – notamment dans celui des enfants – par une manipulation affective ou du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique, ainsi qu'à la sécurité de la personne.

Cette définition s'applique peu importe l'âge, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle de la victime ou de l'agresseur-euse sexuel-le, peu importe le type de geste à caractère sexuel posé et le lieu ou le milieu de vie dans lequel il a été fait, et quelle que soit la nature du lien existant entre la victime et la personne qui agresse.

À travers ses multiples manifestations, **l'exploitation sexuelle** implique généralement une situation, un contexte ou une relation où un individu profite de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne, ou de l'existence d'une inégalité des rapports de force, dans le but d'utiliser le corps de cette personne à des fins d'ordre sexuel, en vue d'en tirer un avantage. Il peut s'agir d'un avantage pécuniaire, social ou personnel, tel que la gratification sexuelle, ou de toute autre forme de mise à profit.

Les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle sont considérées comme des **violences sexuelles** parce qu'elles constituent des actes visant à assujettir une autre personne par un abus de pouvoir qui peut se traduire par l'utilisation de la force, de la contrainte, de la menace implicite ou explicite ou d'autres types de manipulation.

QUELQUES STATISTIQUES

9283

En 2019^I, 9283 agressions à caractère sexuel ou autres infractions d'ordre sexuel^{II} ont été commises au Québec, ce qui représente environ 11 % du total des infractions contre la personne.



Les taux d'agressions à caractère sexuel sont en recrudescence depuis une dizaine d'années : on note une augmentation de 36,1% en 2019 par rapport à 2010.



Les agressions à caractère sexuel ne seraient déclarées à la police que dans 5 % des cas^{III}.



Les femmes adultes seraient beaucoup plus souvent victimes d'agression à caractère sexuel que les hommes : 87 % des agressions sexuelles déclarées par les répondant-es à l'Enquête sociale générale de 2014^{IV} ont été commises à l'endroit d'une femme.



La majorité des victimes majeures d'infractions sexuelles rapportées à la police connaissent leur agresseur-euse^V.



C'est environ un homme sur dix (9,7 %) et près d'une femme sur quatre (22,1 %) au Québec qui rapportent avoir vécu au moins un incident d'agression sexuelle avec contact avant l'âge de 18 ans, ce qui représente 16 % de la population québécoise^{VI}.

-18 ANS

Au Québec, les victimes âgées de moins de 18 ans représentent 53,4 % de toutes les victimes d'infractions sexuelles qui sont enregistrées par les corps policiers^{VII}.

ACCUEILLIR LE DÉVOILEMENT D'UNE AGRESSION À CARACTÈRE SEXUEL

Mythes et réalités^{VIII,IX,X}

Il ne faut pas sous-estimer la puissance des préjugés qui rendent difficile la dénonciation d'une agression par les victimes de violence sexuelle. Encore aujourd'hui, plusieurs mythes persistent et il importe de les réfuter afin d'accueillir dans la bienveillance le témoignage d'une victime :

MYTHES	VS	RÉALITÉS
Les victimes provoquent l'agression sexuelle. Par exemple, une femme habillée de façon sexy est en partie responsable de l'agression.		Les victimes ne sont jamais responsables des agressions subies. En aucun cas, leur apparence, leur comportement ou leur attitude ne peuvent être interprétés comme une autorisation à les agresser ^{XI} .
Les victimes sont majoritairement agressées par des personnes inconnues.		Les victimes connaissent l'agresseur-euse dans la grande majorité des cas. Par exemple, il peut s'agir d'un-e conjoint-e ou d'un-e membre de la famille ^{XII} .
Une victime qui présente une réaction physiologique (ex. : érection, lubrification) est consentante.		Cela arrive particulièrement chez les enfants et les adolescent-es, ce qui peut entraîner de la confusion quant au consentement. Ces réactions sont purement physiques et indiquent que la « mécanique » du corps fonctionne adéquatement ^{XII} .
Lorsqu'une personne ne dit pas « non » clairement, elle est considérée comme consentante, donc on ne peut pas parler d'agression sexuelle.		Le consentement doit être donné de manière libre et éclairée. S'il y a absence de oui, c'est non ! Une personne peut dire non par son langage non verbal. Par exemple, si elle ne répond pas aux caresses ou aux avances de l'autre, si elle fige, pleure, essaie de fuir ou se débat, elle n'est clairement pas en train de consentir.
Plusieurs personnes mentent lorsqu'elles dénoncent une agression sexuelle.		Il n'y a pas plus de fausses déclarations en matière d'agression sexuelle que pour les autres crimes, soit entre 2% et 10% ^{XIII} .

Mis à part les préjugés, d'autres facteurs peuvent rendre difficile le dévoilement d'une agression par une victime :

- La honte et le sentiment de culpabilité
- Les craintes face à la personne qui a commis l'agression
- La relation d'inégalité
- Les sentiments contradictoires face à la personne qui a commis l'agression
- La situation de dépendance face à la personne qui a commis l'agression

Attitudes bienveillantes à adopter lors d'un dévoilement

Il est difficile pour la victime de violence sexuelle de se confier sur l'agression qu'elle a subie. Dans l'éventualité où quelqu'un dévoile une agression, il est important d'être à l'affût de ses propres réactions et de celles de la personne. En général, il faut être à l'écoute, croire la personne et éviter les jugements :

RÉACTIONS AIDANTES ^{XIV}	VS	RÉACTIONS NUISIBLES
Écouter sans juger, laisser s'exprimer Laisser la victime s'exprimer dans ses mots, à sa façon et à son rythme. Écouter sans porter de jugement.		Juger Poser des questions directes à la victime, lui soutirer des détails, parler sans arrêt.
Croire, respecter le vécu de la victime Croire ce que la victime vous dit, car il s'agit de son vécu et de sa perception. Se centrer sur ce qu'elle dit et vit.		Douter Se montrer sceptique, remettre en question ce que la victime vous dit.
Accueillir sans amplifier ou sans réduire Recevoir ce que la victime dit sans minimiser ni amplifier les faits, les émotions et les conséquences.		Banaliser, minimiser ou dédramatiser Banaliser l'agression, minimiser les conséquences, les émotions et les réactions de la victime.
Encourager ses forces Valoriser les « bons coups » de la victime. Souligner ses forces et son courage de parler.		Souligner ses faiblesses ou ce qu'elle aurait pu faire Lui dire qu'elle aurait dû faire ceci ou cela. Par exemple, lui dire ou lui faire sentir qu'elle n'aurait pas dû marcher seule ou sortir la nuit.
Soutenir et assurer une présence, être disponible Être disponible pour écouter ou accompagner la victime. Si nécessaire, dire à la victime que l'on se sent incapable de l'aider, mais l'accompagner et la soutenir dans sa recherche pour trouver une autre personne ou une autre ressource qui sera en mesure de le faire.		Ignorer, se défiler Ignorer la demande d'aide. Ne pas vous mêler de l'histoire de la victime sous prétexte que cela ne vous concerne pas, que ce n'est pas votre problème ou de votre compétence.
Déculpabiliser, cerner ses besoins Faire comprendre à la victime que ce n'est pas sa faute si elle a subi une agression sexuelle. Lui expliquer que la personne qui l'a agressée est entièrement responsable de ses actes. Lui faire comprendre que sa responsabilité à elle se limite à prendre soin d'elle-même.		Culpabiliser, blâmer, accuser Blâmer la victime pour ce qu'elle n'a pas fait ou aurait dû faire. Lui laisser entendre qu'elle a dû provoquer la personne qui l'a agressée, qu'elle a sa part de responsabilité dans ce qu'il lui est arrivé.

Favoriser son autonomie et ses contacts

Aider la personne victime à reprendre du pouvoir sur sa vie, tout en lui assurant une présence. Lui donner de l'espace pour respirer et pour reprendre son niveau de fonctionnement habituel.

Valider ses émotions et ses sentiments

Aider la victime à exprimer ce qu'elle ressent en normalisant ses réactions, ses émotions et ses sentiments, comme la colère, la rancœur, la culpabilité, la baisse de l'estime de soi. Valider son rythme de guérison et ses réactions à court, moyen et long terme.

Surprotéger

Étouffer, surprotéger la victime en l'empêchant de sortir, de voir des ami-es ou de dormir à l'extérieur de son domicile.

Tourner la page

Empêcher la victime d'exprimer les émotions négatives qu'elle vit sous prétexte qu'il n'est pas bon de vivre dans le passé.

Si **un enfant, une adolescente ou un adolescent** dévoile une agression à caractère sexuel, il est important d'adopter les attitudes aidantes suivantes^{XV} :

- Demeurer calme ;
- Écouter ouvertement et ne pas juger ;
- Être rassurant-e ;
- Dire à la jeune victime qu'elle a pris la bonne décision en vous parlant de ses difficultés ;
- Lui faire comprendre que vous le ou la croyez ;
- Ne pas lui promettre que vous garderez secret ce qui a été raconté. Afin de venir en aide à l'enfant et d'assurer qu'il ou elle reçoive le soutien et la protection nécessaires, la Loi sur la protection de la jeunesse stipule que **toute personne ayant une raison de croire qu'un enfant a subi un abus sexuel doit contacter la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) au 1 800 361-8665 afin de lui signaler la situation ;**
- Ne pas interroger la victime, laissez-la plutôt vous parler librement, avec ses propres mots. Surtout chez les plus jeunes, les questions suggestives pourraient influencer le récit de l'enfant et nuire à l'intervention de la DPJ ;
- Noter dès que possible les paroles de l'enfant.



SERVICES OFFERTS AUX VICTIMES D'AGRESSION À CARACTÈRE SEXUEL ET À LEURS PROCHES

Intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle

Un centre désigné pour l'intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle (centre désigné) offre différents services d'aide d'urgence médicale et psychosociale à toute victime d'agression sexuelle dont l'agression sexuelle remonte à moins de six mois, peu importe son âge ou son genre.

Les services des centres désignés sont disponibles 24 heures par jour, 7 jours sur 7, et sont assurés par une équipe médicosociale composée d'intervenant-es psychosociaux-les, d'infirmier-ères et de médecins, tous et toutes formé-es pour venir en aide aux victimes d'agression sexuelle.

La région des Laurentides compte deux centres désignés qui sont situés à Saint-Jérôme et à Rivière-Rouge. Les victimes peuvent se présenter directement au centre, accompagnées ou non. Elles peuvent également appeler Info-Social (811) avant leur visite afin de parler avec une intervenant-e qui pourra les guider.

Urgence de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme

290, rue de Montigny
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5T3
Tél.: 8-1-1

Urgence du Centre de services de Rivière-Rouge

1525, rue l'Annonciation Nord
Rivière-Rouge (Qc) J0T 1T0
Tél.: 8-1-1



Il est important de se présenter le plus rapidement possible au centre désigné à la suite d'une agression sexuelle.

Les victimes sont encouragées à se présenter le plus rapidement possible à un centre désigné pour recevoir des soins médicaux et psychologiques d'urgence, mais aussi pour permettre aux intervenant-es de procéder à des prélèvements médico-légaux (preuves d'ADN) qui pourraient servir de preuves dans le cadre de procédures judiciaires contre l'agresseur. Les prélèvements médico-légaux sont effectués par le ou la médecin ou l'infirmier-ère du centre désigné dans un délai maximum de cinq jours après l'agression.



Le choix de procéder à des prélèvements médico-légaux, tout comme le choix de porter plainte à la police, revient toujours à la victime (ou à l'autorité parentale si la victime a moins de 14 ans).

Lors de sa visite au centre désigné, la victime d'agression sexuelle pourra bénéficier des soins et services suivants selon ses besoins :

SOINS

- Accueil, soutien et écoute;
- Vérification de son état de santé globale;
- Traitement des blessures et lésions;
- Dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS);
- Prévention d'une grossesse non désirée;
- Prescription de médicaments;
- Offre d'un rendez-vous pour un suivi médical (2-3 semaines après l'agression).

SERVICES

- Prélèvements médico-légaux (avec le consentement de la victime)
- Remise d'un formulaire IVAC rempli par le médecin
- Accompagnement dans une déclaration à la police;
- Référence personnalisée pour un suivi psychosocial;
- Remise de pièces justificatives pour expliquer une absence au travail ou à l'école;
- Remise des coordonnées d'organismes communautaires qui viennent en aide aux victimes d'agression sexuelle (CALACS, CAVAC, maisons d'hébergement, etc.).

Indemnisation des victimes

Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) peut venir en aide financièrement aux personnes mineures ou majeures qui ont subi une agression à caractère sexuel. Après une évaluation des besoins et si la demande d'aide est acceptée, certains frais peuvent être remboursés : transport, pertes de journées de travail, réparation, nettoyage ou remplacement des vêtements portés par la victime au moment de l'agression, résiliation de bail, frais liés à la sécurité (ex. : cours d'autodéfense, installation d'un système d'alarme), etc.

De plus, l'IVAC peut assumer certains frais de réadaptation physique, psychologique ou socio-professionnelle : séances de physiothérapie, soins à domicile, psychothérapie individuelle ou familiale, frais de déménagement, frais de garde, programme de formation, recyclage et recherche d'emploi, etc.

Habituellement, le ou la médecin du centre désigné ayant procédé à l'examen remplira le formulaire IVAC et le remettra à la victime ou à ses parents/tuteur-trices si celle-ci a moins de 14 ans. Il est également possible de recevoir de l'aide pour faire une demande à l'IVAC en s'adressant au CAVAC Laurentides (p.26) ou en appelant Info-Social (8-1-1, option 2).

 <https://www.ivac.qc.ca>



Organismes offrant des services psychosociaux aux victimes et à leurs proches

- CISSS des Laurentides: Services psychosociaux — p. 30
- CALACS L’Ancre — p. 25
- L’Élan CALACS — p. 37
- Centre d’évaluation et de traitement des agressions sexuelles (CETAS) — p. 27
- Centre d’aide aux victimes d’actes criminels des Laurentides (CAVAC) — p. 26



Organisme communautaire offrant des services médicaux

- Dispensaire – Centre de santé communautaire — p. 33

ENFANTS ET ADOLESCENT-ES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

Signalement à la directrice de la protection de la jeunesse (DPJ)

Au Québec, **TOUTE PERSONNE** (citoyen-ne, intervenant-e, professionnel-le) a l'obligation de signaler toute situation d'abus sexuels et d'abus physiques. Elle doit faire le signalement même si elle juge que les parents prennent des moyens pour mettre fin à la situation. C'est la DPJ qui évaluera si ces moyens sont adéquats.

En cas de doute, il est possible de communiquer avec la DPJ, qui pourra répondre aux questions et guider la personne dans les démarches à entreprendre.

À la suite du signalement, les professionnel-les de la DPJ s'assureront de la sécurité de la victime par la mise en place différents mécanismes de soutien et de concertation (suivi psychosocial, déclenchement d'une entente multisectorielle, références à des ressources spécialisées, etc.).



 <https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/soins-et-services/protection-de-la-jeunesse-dpj/>

Entente multisectorielle

L'entente multisectorielle, en vigueur depuis 2001 au Québec, vise à protéger les enfants de moins de 18 ans qui sont victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire que leur sécurité ou leur développement est compromis et qu'un crime a été commis à leur endroit.

Cette entente instaure des mécanismes favorisant la concertation entre la DPJ, les services jeunesse du CISSS des Laurentides, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), les corps policiers et plusieurs autres partenaires (milieu scolaire, services de garde, organismes communautaires, etc.). Sa coordination relève du Directeur de la protection de la jeunesse.

Les objectifs généraux de l'entente multisectorielle sont de^{XVI}:

- Favoriser la transmission d'informations pour mieux coordonner les services et éviter que les enfants ne soient des messagers entre les acteurs ou qu'ils aient à raconter leur histoire à plusieurs reprises;
- Réduire les délais associés au travail effectué traditionnellement en silo par les acteurs concernés (ex. : services policiers, services de la protection de la jeunesse).
- S'assurer que les victimes et leurs familles sont accompagnées à travers l'ensemble du processus.

Le mécanisme de concertation entre les partenaires de l'entente multisectorielle, lorsqu'il est jugé nécessaire, est déclenché lors du signalement à la DPJ.

Intervention médicosociale auprès des victimes mineures

Les centres désignés des Laurentides offrent des services à toute personne, quel que soit son genre ou son âge. Les enfants, les adolescentes et les adolescents qui sont victimes d'agression sexuelle doivent être accompagné-es le plus rapidement possible dans un centre désigné pour y recevoir les soins d'une équipe spécialisée de professionnel·les formé-es.

Consulter la page 28 pour la description des services et les coordonnées des centres désignés en agression sexuelle des Laurentides.



Organismes offrant des services psychosociaux aux victimes d'âge mineur et à leur famille

- CISSS des Laurentides — Direction de la protection de la jeunesse — p. 29
- CISSS des Laurentides — Services psychosociaux — p. 30
- CALACS L'Ancre (adolescentes de 12 ans et +) — p. 25
- L'Élan CALACS (adolescentes de 12 ans et +) — p. 37
- CETAS — p.27
- CAVAC — p.26
- Fondation Marie-Vincent — p. 35
- Le Phare des AffranchiEs — p. 38

SERVICES OFFERTS AUX AUTEURS DE DÉLITS SEXUELS ET À LEURS PROCHES

Auteurs mineurs de délits sexuels

Signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)



Rappelons qu'au Québec, toute personne a l'obligation de signaler toute situation d'abus sexuels et d'abus physiques qui impliquent des personnes mineures. Elle doit faire le signalement même si elle juge que les parents prennent des moyens pour mettre fin à la situation. C'est la DPJ qui évaluera si ces moyens sont adéquats.

À la suite du signalement, l'auteur mineur d'un délit sexuel est évalué et reçoit des services de nature psychosociale, d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale, requis par sa situation, soit en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) ou de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).

Dans le cadre de son mandat de LSJPA, la DPJ doit intervenir auprès des jeunes de 12 à 18 ans reconnus coupables à la suite d'un délit. La personne déléguée à la jeunesse procède à une évaluation faisant état des antécédents du ou de la jeune et du risque de récidive, dans le cadre d'un rapport prédécisionnel. Elle assure le suivi des peines ordonnées par la Chambre de la jeunesse. C'est aussi le cas lorsque le délit commis et sanctionné est à caractère sexuel.



Services psychosociaux pour les auteurs mineurs de délits sexuels et leurs proches

- CISSS des Laurentides — Direction de la protection de la jeunesse — p. 29
- CISSS des Laurentides — Services psychosociaux — p. 30
- CETAS — p. 27



Autres services

- Mesures alternatives des Basses-Laurentides et Service de médiation citoyenne des Basses-Laurentides — p. 39
- Mesures alternatives des Vallées du Nord — p. 40

Auteurs majeurs de délits sexuels



Services psychosociaux pour les auteurs majeurs de délits sexuels

- CETAS — p. 27
- *Ça suffit* — Services de soutien, confidentiels et gratuits, pour réduire la souffrance émotionnelle liée aux fantasmes sexuels envers les personnes mineures.

Ligne d'écoute: 1 844 654-3111
(lundi au jeudi, de 9 h à 18 h)

Clavardage: casuffit.info
(lundi et mercredi, de 9 h à 18 h)

Courriel: casuffit.info@gmail.com

Modules d'autoassistance:
casuffit.info



Autres services

- Mesures alternatives des Basses-Laurentides et Service de médiation citoyenne des Basses-Laurentides — p. 39
- Mesures alternatives des Vallées du Nord — p. 40

SERVICES OFFERTS AUX VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE ET À LEURS PROCHES



Services psychosociaux pour les victimes d'exploitation sexuelle et leurs proches

- Le Phare des AffranchiEs — p. 38
- CALACS L'Ancre — p. 25
- L'Élan CALACS — p. 37
- CETAS — p. 27
- CAVAC — p. 26
- CISSS des Laurentides — Direction de la protection de la jeunesse — p. 29
- CISSS des Laurentides — Services psychosociaux — p. 30



Services médicaux institutionnels et communautaires

- Centres désignés des Laurentides — p. 28
- Dispensaire – Centre de santé communautaire — p.33

LIGNES RESSOURCES PROVINCIALES

Info-Aide violence sexuelle

Ligne d'écoute, de soutien, d'information et de références pour les victimes d'agression sexuelle, d'exploitation sexuelle et de toute autre forme de violence sexuelle. Les services sont offerts par une équipe d'intervenant·es spécialement formé·es en intervention auprès des victimes de violence sexuelle et sont aussi disponibles aux proches des victimes, aux professionnel·les et à toute personne ayant besoin d'information.

 1 888 933-9007 (514 933-9007) — 24 h/24, 7 j/7

 <https://infoaideviolencesexuelle.ca>

Ligne d'aide financière d'urgence (LAFU)

L'aide financière d'urgence (LAFU) est un outil financier supplémentaire mis à la disposition des organisations qui viennent en aide aux victimes de violence (exemples: services de police, maisons d'hébergement, centres désignés en agressions sexuelles, organismes d'aide aux victimes, etc.). LAFU permet à des victimes de violence sexuelle ou de violence conjugale de quitter physiquement et rapidement un environnement où leur vie ou leur sécurité est compromise. Pour les personnes admissibles, LAFU permet de payer certaines dépenses d'urgence, telles que des frais de transport, d'alimentation, d'hébergement et de subsistance.

Les demandes d'aide doivent être formulées par les intervenant·es terrain qui sont en contact direct avec les victimes, tel·les que les policier·ères, les intervenant·es des maisons d'hébergement, des centres d'aide aux victimes et du réseau de la santé et des services sociaux.

 1 833 363-LAFU (5238) — 24 h/24, 7 j/7

SOS violence conjugale

Ligne d'écoute offrant des services d'accueil, d'évaluation, d'information, de sensibilisation, de soutien et de référence bilingues, anonymes et confidentiels. Services offerts par téléphone et clavardage aux victimes, à la population et à toutes les personnes touchées par la violence conjugale.



1 800 363-9010 — 24 h/24, 7 j/7



clavardage: <https://sosviolenceconjugale.ca> — de 8 h à minuit, 7 j/7



texto: 438 601-1211 — de 8 h à minuit, 7 j/7

DPCP — Ligne téléphonique destinée à renseigner les victimes de violences sexuelles qui envisagent de déposer une plainte auprès des policiers

Service gratuit et confidentiel destiné aux victimes et aux organismes d'aide concernés qui souhaitent obtenir des renseignements sur le traitement d'une plainte policière et l'autorisation d'une poursuite en matière de violences sexuelles.

Ce service vise tout particulièrement les victimes qui hésiteraient à dénoncer un crime, mais qui ne sont pas déjà engagées dans un processus judiciaire. (Les personnes engagées dans un tel processus qui souhaitent obtenir des informations sur leur dossier doivent plutôt s'adresser au procureur qui en est responsable.)



1 877 547-DPCP (3727) — du lundi au vendredi, de 8 h30 à 12 h et de 13 h à 16 h30

PORTER PLAINTE À LA POLICE

Le choix de porter plainte à la police appartient à la victime elle-même si elle est majeure. Si elle est mineure, une plainte est automatiquement formulée à la police par la DPJ ou ses parents.

Plusieurs raisons peuvent inciter la victime à ne pas porter plainte à la police – un manque de confiance à l'égard du système judiciaire, par exemple. Dans ce cas, elle peut se tourner vers d'autres ressources d'aide.

À l'inverse, en portant plainte à la police, la victime peut souhaiter assurer sa sécurité ou retrouver un certain pouvoir sur sa situation ou sur sa vie.



Il n'y a pas de délai de prescription pour les agressions à caractère sexuel, c'est-à-dire que la victime peut porter plainte à la police en tout temps, même plusieurs années après l'agression.

Pour porter plainte, la première étape consiste à prendre contact auprès d'un service de police :

- En composant le 9-1-1, surtout s'il y a un danger ou si la sécurité de la personne est compromise ;
- En s'y présentant en personne ;
- En téléphonant pour prendre rendez-vous.
Coordonnées des postes de police : p. 41-42

À cette étape, la victime rencontre un-e policier-ère patrouilleur-euse, qui remplit un rapport d'événements avec des informations de base.

Ensuite, un-e enquêteur-euse prend en charge le dossier et invite la victime à le ou la rencontrer dans un très court délai. On lui demande sa version des faits et on récolte un maximum de détails sur ce qui s'est passé (prise de déclaration).



La victime a la possibilité d'être accompagnée lors de plusieurs étapes et pour certaines rencontres dans le processus.

Après avoir recueilli la déclaration de la victime, les policier-ères mènent une enquête, dont la durée peut varier selon les particularités et la complexité du dossier.

Si l'enquête est concluante, les policier-ères remettent le dossier au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), qui le prend en charge et évalue si les preuves sont suffisantes pour porter des accusations contre le suspect¹⁷.

Pour être accompagnée dans le processus judiciaire, la victime peut s'adresser au CAVAC (p. 26) et aux CALACS (p. 25 et 34), qui offriront de l'information et du soutien. La prochaine section du document présente d'autres ressources spécialisées offrant des services juridiques ou de l'information.

SERVICES JURIDIQUES

Rebâtir.ca

Ligne d'aide par laquelle les victimes de violence conjugale ou violence sexuelle peuvent recevoir des conseils juridiques (jusqu'à concurrence de 4 heures) par une équipe d'avocat-es spécialisé-es. Service offert de 8 h 30 à 16 h 30 avec possibilité de laisser un message à l'extérieur des heures ouvrables.



1 833 REBATIR (732-2847)



<https://rebatir.ca>
projet@rebatir.ca

Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

DPCP Saint-Jérôme — p. 32

AUTRES SERVICES

- Centre de services de justice réparatrice — p. 31
- Escouade pour l'enfance — p. 34
- INFOVAS — p. 36

COMITÉ INTERSECTORIEL EN AGRESSION SEXUELLE DES LAURENTIDES

Fondé en 2019, le Comité intersectoriel en agression sexuelle des Laurentides (CIASL) regroupe une trentaine d'organismes communautaires et institutionnels qui travaillent auprès de personnes touchées par la violence sexuelle.

Les membres du CIASL se réunissent quatre ou cinq fois par année et travaillent à plusieurs chantiers, qui visent notamment à partager les expertises, à bonifier la complémentarité et les arrimages de services ainsi qu'à développer de nouveaux partenariats pour l'amélioration constante de l'offre de service en violence sexuelle pour la population des Laurentides.

Le site web ciasl.ca contient de l'information destinée aux intervenants et au grand public sur :

- Comment porter plainte;
- Les trajectoires de services (mineur/ majeur, victime/ auteur de délits sexuels) en cas de dévoilement;
- De l'information sur l'éducation à la sexualité et sur la prévention des agressions à caractère sexuel.

Pour connaître les travaux du CIASL ou pour consulter le bottin Web des ressources d'aide :



<https://ciasl.ca/>

TABLE RÉGIONALE CONTRE LA TRAITE À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

Cette table a été instaurée en 2020 afin de développer une intervention adaptée à la problématique de l'exploitation sexuelle, qui est bien présente tant dans la province que dans la région des Laurentides.

La table mise en œuvre par la Direction de la protection de la jeunesse et Le Phare des AffranchiEs est composée de plusieurs acteur-trices des différentes directions du CISSS des Laurentides ainsi que de nombreux partenaires de la communauté (corps policiers, organismes communautaires, milieu scolaire). Elle regroupe de nombreux et nombreuses intervenant-es collaborant à l'élaboration de pratiques reconnues pour intervenir avec efficacité auprès des victimes dans les Laurentides.

Pour plus d'informations: direction@affranchies.ca

BOTTIN DES RESSOURCES

CALACS L’Ancrage



Pour joindre l’organisme

450 565-6231
Sans frais 1 866 867-7791



Télécopieur

450 565-8561



Web

www.calacslancrage.ca
info@calacslancrage.ca
facebook.com/CALACS.Lancrage



Adresse

Le CALACS L’Ancrage est situé à Saint-Jérôme. Son adresse est toutefois confidentielle.



Frais

Sans frais pour les services d’aide directe

Certains frais pour les cours d’autodéfense, les ateliers de sensibilisation et les formations



Heures d’ouverture

Lundi au vendredi: 9 h à 17 h

Des suivis individuels et des groupes de cheminement sont offerts de jour et de soir, selon les disponibilités.



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

MRC Rivière-du-Nord,
MRC Thérèse-de-Blainville,
MRC Deux-Montagnes,
MRC Mirabel, MRC Argenteuil
MRC Pays-d’en-Haut

Mandat/mission en matière d’agression sexuelle

Le CALACS L’Ancrage est un organisme féministe d’action communautaire autonome qui travaille à enrayer les violences sexuelles sous toutes leurs formes et à soutenir le développement du pouvoir d’agir des adolescentes et des femmes ayant vécu des agressions à caractère sexuel, incluant l’exploitation sexuelle.

Les objectifs du CALACS L’Ancrage sont de :

- soutenir les adolescentes et les femmes ayant vécu des agressions à caractère sexuel ;
- conscientiser la population à la problématique sociale des violences sexuelles ;
- mettre en œuvre des actions dénonçant les violences faites aux femmes et le non-respect de leurs droits, et promouvoir des rapports égalitaires.

Services offerts en matière d’agression sexuelle

- **Aide directe**: intervention téléphonique, suivi individuel, groupe de cheminement, information sur les droits et recours, accompagnement dans les démarches judiciaires et soutien aux proches.
- **Prévention, sensibilisation, formation**: programme Empreinte, agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel dans les écoles secondaires, ateliers de sensibilisation, kiosque, séances d’information, formations pour les intervenant-es et cours d’autodéfense.
- **Lutte et défense de droits**: activités publiques de dénonciation, concertation, représentation auprès de différentes instances, médias sociaux, rédaction d’avis, de mémoires ou de lettres dénonçant des lois et règlements qui entravent les droits de femmes.

Clientèle

- Des services d’aide directe sont offerts aux adolescentes (12 ans et +) et aux femmes ayant vécu une agression à caractère sexuel (ACS).
- Du soutien est offert à l’entourage des personnes ayant vécu une ACS.
- Prévention et formation: écoles secondaires, cégeps, universités, organismes communautaires, intervenant-es psychosociaux, population.
- Lutte: femmes et adolescentes ayant vécu une ACS, population, élu-es, représentant-es de divers milieux.

CAVAC — Centre d'aide aux victimes d'actes criminels des Laurentides



Pour joindre l'organisme

Les services sont offerts sur rendez-vous dans différents points de services, ce qui permet de rencontrer des gens sur l'ensemble du territoire. Plusieurs programmes d'informations et des ententes de références personnalisées permettent d'entrer en contact rapidement avec la clientèle qui le souhaite. Celle-ci peut également joindre l'organisme en contactant le siège social ou le point de services de Mont-Laurier.



Téléphone

Siège social

450 569-0332
ou 1 800 492-2822

Mont-Laurier

819 623-9666, poste 68334



Web

www.cavac.qc.ca



Adresse

510, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5B3



Frais

Les services sont sans frais.



Heures d'ouverture

Mardi et jeudi: 8 h à 20 h
Lundi, mercredi et vendredi:
8 h à 16 h 30



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

La région des Laurentides au complet, soit: MRC Thérèse-De Blainville, MRC de Deux-Montagnes, MRC de Mirabel, MRC de La Rivière-du-Nord, MRC d'Argenteuil, MRC des Pays-d'en-Haut, MRC des Laurentides, MRC d'Antoine-Labelle.

Mandat/mission en matière d'agression sexuelle

Les CAVAC dispensent des services de première ligne à toute victime d'un acte criminel et à ses proches, ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel. Une aide est offerte même à la personne ayant commis le crime, qu'elle soit identifiée ou non, arrêtée, poursuivie ou reconnue coupable.

Les CAVAC travaillent en collaboration avec les intervenant-es du milieu judiciaire, du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires.

L'intervention des CAVAC auprès des victimes se fait dans le respect de leurs besoins et à leur rythme. Elle s'appuie sur leur capacité de gérer leur propre vie et de prendre les décisions qui les concernent.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

- **L'intervention post-traumatique et psychosocio-judiciaire:** L'intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire consiste à évaluer les besoins et les ressources de la victime d'un acte criminel. À la suite de l'évaluation, une intervention est offerte dans le but de réduire les conséquences de la victimisation et de permettre à la personne de poursuivre son cheminement.
- **L'information sur les droits et les recours:** Le personnel des CAVAC dispense de l'information sur les droits et les recours de la victime d'un acte criminel, aussi bien sur les grandes étapes du processus judiciaire, les programmes d'indemnisation des victimes, l'INFOVAC, la résiliation d'un bail en raison de violence conjugale ou d'agression sexuelle, etc.
- **L'assistance technique:** Le personnel des CAVAC offre l'assistance technique nécessaire pour que la victime puisse remplir différents formulaires (IVAC, CSST, SAAQ, Déclaration de la victime sur les conséquences du crime, etc.) et pour qu'elle soit en mesure de respecter les formalités inhérentes à sa situation.
- **L'accompagnement:** Le personnel des CAVAC accompagne la victime dans ses démarches auprès des ressources médicales, communautaires et dans l'appareil judiciaire pendant tout le cheminement du dossier.
- **L'orientation vers les services spécialisés:** Le personnel des CAVAC oriente la victime vers des services spécialisés tels que les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires capables de l'aider à résoudre les problèmes qu'elle doit affronter.

Clientèle

Toute victime d'un acte criminel et ses proches, ainsi que les témoins d'un acte criminel. Aucune obligation de porter plainte pour avoir accès aux services.

CETAS – Centre d'évaluation et de traitement des agressions sexuelles



Pour joindre l'organisme

450 431-6400



Web

www.info-cetas.com
cetas@info-cetas.com
par la page Facebook



Adresse

8, boulevard de la Salette, suite 101C
Saint-Jérôme (Qc) J5L 0G4



Frais

Certains frais s'appliquent selon les programmes. Il est possible d'ajuster en fonction du revenu du client.



Heures d'ouverture

Administration

Lundi au jeudi, 8 h 30 à 16 h 30

Vendredi, 8 h 30 à 12 h

Suivis thérapeutiques

Lundi au jeudi, 9 h à 20 h 30
(selon disponibilités)



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et certains services en anglais



Territoires desservis

MRC de La Rivière-du-Nord,
MRC Sainte-Thérèse-De Blainville,
MRC de Mirabel, MRC des Laurentides
(autres territoires selon les besoins et si services non disponibles dans la région du client)

Mandat/mission en matière d'agression sexuelle

Venir en aide aux personnes aux prises avec la problématique de l'agression sexuelle. Le CETAS vise à contrer les agressions sexuelles à l'égard des enfants en venant en aide aux victimes, à leur famille ainsi qu'aux personnes responsables de délits sexuels. L'aide apportée aux victimes de l'organisme vise essentiellement la reprise de contrôle sur leur vie par la modification des pensées et comportements qui maintiennent une détresse psychologique ou des comportements délictuels. Le but est de protéger l'enfant contre les agressions sexuelles et d'aider les personnes ayant subi des séquelles psychologiques à les surmonter, à solidifier et à assainir la cellule familiale ou à envisager une séparation réfléchie, à retrouver ou à développer une vie sociale satisfaisante, à briser l'isolement et à fournir à la famille un réseau d'entraide et de soutien. L'objectif est également de traiter les personnes responsables de délits sexuels en leur fournissant des moyens de modifier leurs comportements inadéquats, d'avoir un meilleur contrôle et ainsi d'éviter la récidive.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

- Thérapie de groupe
- Suivi individuel
- Évaluation spécialisée en délinquance sexuelle
- Évaluation des besoins
- Évaluation des séquelles (mandats IVAC)

Clientèle

- Hommes, femmes, adolescents et adolescentes, personnes responsables de délits sexuels
- Enfants avec comportement sexuel problématique
- Hommes, femmes, adolescents et adolescentes victimes d'agression sexuelle
- Parents et conjoint-es (non-agresseurs)
- Fratrie

Centres désignés pour l'intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle



Pour joindre les centres

8-1-1



Web

www.santelaurentides.gouv.qc.ca/soins-et-services/violence-sexuelle



Adresse

Urgence de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme

290, rue de Montigny
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5T3

Urgence du Centre de services de Rivière-Rouge

1525, rue l'Annonciation Nord
Rivière-Rouge (Qc) J0T 1T0



Frais

Les services sont sans frais.



Heures d'ouverture

24 h/24 h – 7 j/7



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Région des Laurentides

Mandats/mission en matière d'agression sexuelle

Les centres désignés pour l'intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle offrent différents services d'aide d'urgence médicale et psychosociale aux victimes d'âge mineur ou majeur dont l'agression sexuelle remonte à moins de six mois. Les services sont disponibles 24 heures par jour, 7 jours sur 7, et sont assurés par une équipe médicosociale composée d'intervenant-es psychosociaux-les, d'infirmier-ères et d'hommes ou de femmes médecins formé-es pour aider les victimes d'agression sexuelle.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

Intervention médicosociale (soins médicaux, intervention psychosociale, trousse médicosociale ou médicolégale, références)

Clientèle

Toute la population

CISSS des Laurentides — Direction de la protection de la jeunesse



Pour joindre l'organisme

Pour faire un signalement

1 800 361-8665

Pour avoir de l'aide

8-1-1 (option 2)



Web

www.santelaurentides.gouv.qc.ca/soins-et-services/protection-de-la-jeunesse-dpj



Adresse

Plusieurs points de service sur tout le territoire des Laurentides.



Frais

Les services sont sans frais.



Heures d'ouverture

24 h/24 h – 7 j/7



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Région des Laurentides — différents points de service

Mandat/mission en matière d'agression sexuelle

La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) porte la mission spécifique de protéger les enfants qui habitent sur le territoire des Laurentides. Elle fait la promotion de cette loi d'exemption qui responsabilise les partenaires et la communauté pour veiller à la sécurité et au développement des enfants. La DPJ assure également la réadaptation et la responsabilisation des jeunes contrevenants dans le but de protéger la société.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

Intervention et suivi lorsqu'un signalement est retenu (abus sexuel, agression sexuelle, troubles graves de comportements, services aux jeunes contrevenants)

Clientèle

Enfants, adolescent-es, familles

CISSS des Laurentides — Services psychosociaux



Pour joindre les centres

Info-Social 8-1-1 (option 2). En expliquant son besoin, la personne pourra être dirigée vers les services spécifiques.



Web

www.santelaurentides.gouv.qc.ca



Adresse

Plusieurs points de service sur tout le territoire des Laurentides.



Frais

Les services sont sans frais.



Heures d'ouverture

24 h/24 h – 7 j/7



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Région des Laurentides — différents points de service

Services offerts en matière d'agression sexuelle

Intervention psychosociale auprès des personnes touchées par les violences sexuelles (victimes d'âge mineur et majeur, personnes ayant commis une agression, familles et proches) fournie par les différents programmes-services de l'établissement : services psychosociaux généraux, services de crise adulte, jeunes en difficulté, personnes âgées, personnes ayant une déficience intellectuelle, une déficience physique ou un trouble du spectre de l'autisme.

Clientèle

Toute la population

CSJR — Centre de services de justice réparatrice



Pour joindre l'organisme

514 933-3737

Sans frais: 1 833 320-2757



Web

www.csjr.org

csjr@csjr.org

facebook.com/csjr.org



Adresse

7333, rue Saint-Denis, Montréal (Qc)
H2R 2E5



Frais

La plupart des services sont gratuits.



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et pour certains services en anglais



Territoires desservis

Laurentides et l'ensemble des régions du Québec

Mandat/mission en matière d'agression sexuelle

L'organisme accompagne des groupes et des personnes ayant subi ou commis des crimes de même nature ainsi que des membres de la collectivité qui désirent s'engager dans un processus de justice réparatrice basé sur la rencontre et le dialogue. Il soutient des personnes ayant subi des abus et des violences individuelles ou collectives dans leur besoin de s'exprimer, d'être reconnues et réparées. L'organisme soutient aussi des personnes ayant commis un crime de nature sexuelle dans leur démarche de responsabilisation et de réparation. Il sensibilise la collectivité, offre des formations et suscite sa participation à la justice réparatrice, dans un but de paix sociale.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

Rencontres ou cercles de justice réparatrice, ateliers et sensibilisation. Rencontres entre la personne détenue et la victime ayant vécu des abus ou des violences similaires.

Clientèle

Victimes et personnes responsables d'actes criminels, leur entourage, ainsi que tous les membres de la collectivité

Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) — Saint-Jérôme



Pour joindre les centres

450 431-4401

Il est possible de communiquer avec le ou la procureur-e assigné-e au dossier avec le numéro d'événement policier.



Web

www.dpcp.gouv.qc.ca

info@dpcp.gouv.qc.ca



Adresse

25, rue de Martigny Ouest, bureau D-3
Saint-Jérôme (Qc) J7Y 4Z1



Frais

Les services sont sans frais.



Heures d'ouverture

8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais

Possibilité d'avoir un interprète à la cour



Territoires desservis

District judiciaire de Terrebonne
(58 municipalités et villes dans les Laurentides)

Mandats/mission en matière d'agression sexuelle

Accusations en matière d'agression sexuelle et accompagnement des victimes durant le processus judiciaire.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

Rencontre des victimes d'agression sexuelle avant qu'elles intentent une poursuite criminelle contre un-e accusé-e. Les rencontres sont également possibles au cours du processus judiciaire, soit avant qu'un témoignage soit rendu ou lorsque requis.

Réponse aux questions des victimes quant à leur participation au processus judiciaire et sur son déroulement.

Clientèle

Victime

Dispensaire – Centre de santé communautaire



Pour joindre l'organisme

450 432-9444



Web

www.centresidaamitie.com

info@csalaurentides.com



Adresse

Volet psychosocial, préventif, éducatif et distribution de matériel de prévention

527, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5B6

Clinique

516, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5B3



Frais

Les services sont sans frais.



Heures d'ouverture

Volet psychosocial, préventif, éducatif et distribution de matériel de prévention

Lundi au vendredi: 9 h 30 à 12 h
et 13 h à 17 h

Clinique

Mardi: 10 h à 17 h

Mercredi et jeudi: 9 h 30 à 17 h

Vendredi: 9 h à 12 h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Volet psychosocial dans la grande région des Laurentides, volet clinique et éducatif sans restriction géographique.

Mandat/mission en matière d'agression sexuelle

Le Dispensaire est un centre de santé communautaire qui offre une réponse militante soutenue au VIH, aux hépatites et autres ITSS. Tout en défendant le droit à la santé, le centre déploie des actions préventives, éducatives, sociales et de santé, selon une approche holistique et de réduction des risques et des méfaits, dans un contexte de santé sexuelle, d'égalité des genres ou de consommation de drogues.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

- Accueil, soutien et accompagnement de toutes les personnes
- Référencement vers les organisations spécialisées au besoin
- Dépistage anonyme, rapide, gratuit et confidentiel des ITSS*
- Suivi médical des ITSS (VIH, VHC, etc.)*
- Vaccination VPH*

*Avec ou sans carte de la RAMQ

Clientèle

- Toute personne sexuellement active, ainsi que ses proches, qui vit avec le VIH ou le VHC et/ou qui est à risque de contracter une ITSS.
- Toute personne issue des populations générales et marginalisées (situation sociale précaire, consommation de drogue, travail du sexe, LGBTQ+, etc.).
- Personnes de tous âges (les moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un parent/tuteur·trice).
- Les organisations communautaires, publiques, parapubliques et privées et les professionnel·les travaillant auprès de différentes populations.

Escouade pour l'enfance



Pour joindre l'organisme

450 229-6650

Sans frais: 1 888 229-6650



Web

www.escouade.org

info@escouade.org



Adresse

1332, boulevard Sainte-Adèle, suite 200
Sainte-Adèle (Qc) J8B 0J7



Frais

Les services sont sans frais.



Heures d'ouverture

Lundi au vendredi: 9 h à 16 h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français



Territoires desservis

La grande région des Laurentides

Mandat/mission en matière d'agression sexuelle

L'organisme a pour mission de sensibiliser divers intervenant-es et de les outiller pour prévenir toutes les formes de violence à l'égard des enfants. À cette fin, il offre un programme de prévention qui cible les milieux de vie des enfants, soit majoritairement les écoles primaires.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

Série d'ateliers spécifiquement axés sur la prévention des agressions sexuelles aux enfants de 1^{re}, 3^e, 5^e années, comme exigé par le ministère de l'Éducation. Atelier préalable aux adultes des écoles qui recevront l'organisme, ainsi que période de codéveloppement après son passage dans les classes d'élèves.

Clientèle

Enfants de 4 à 12 ans et adultes qui les entourent.

Fondation Marie-Vincent



Pour joindre les centres

Fondation Marie-Vincent

514 362-6226

Services aux familles et aux professionnel-les

514 285-0505



Web

www.marie-vincent.org



Adresse

4689, avenue Papineau, 3^e étage
Montréal (Qc) H2H 1V4



Frais

Les services sont sans frais.

Mandats/mission en matière d'agression sexuelle

Soutenir les enfants, les adolescentes et les adolescents victimes de violence sexuelle et physique en leur offrant, sous un même toit et en collaboration avec les partenaires, les services dont elles et ils ont besoin. Contribuer à prévenir la violence en misant sur l'éducation et la sensibilisation, et en aidant les enfants présentant des comportements sexuels problématiques.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

- Aide aux familles : intervention auprès des enfants, adolescent-es, parents, enfants ayant des comportements sexuels problématiques;
- Prévention de la violence sexuelle;
- Formation;
- Soutien aux partenaires dans leurs interventions.

Guichet unique – Cégep de Saint-Jérôme



Pour joindre l'organisme

450 436-1580 poste 5700

Pour prendre rendez-vous:

<https://forms.office.com/r/hB3V98e4ac>
jeveuxenparler@cstj.qc.ca



Adresse

Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Tremblant
Centre collégial de Mont-Laurier



Frais

Services gratuits et confidentiels



Heures d'ouverture

Lundi au vendredi 8 h 30 à 16 h 30



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Laurentides

Mandat/mission en matière d'agression sexuelle

Ressource en matière de violences à caractère sexuel offert à toute la communauté collégiale.

Le Guichet unique offre un espace sécuritaire et des services confidentiels à toute personne ayant vécu ou ayant été témoin de violence à caractère sexuel.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

- Service d'accueil, d'écoute et de soutien selon les besoins et le rythme de chaque personne;
- Suivi psychosocial;
- Référence vers les ressources spécialisées;
- Information générale au sujet des violences à caractère sexuel et des processus en place en vertu de la politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel;
- Réception des dévoilements, des signalements et des plaintes. Assurer le suivi de leur traitement auprès de la DRH ou de la DVE;
- Recommandation de mécanismes d'accommodement selon les besoins de la personne pour favoriser un climat sécuritaire;
- Organiser et coordonner des activités de formation, de prévention et de sensibilisation auprès de la communauté collégiale;
- Conseiller la communauté collégiale et agir à titre de personne-ressource en matière de violence à caractère sexuel.

Clientèle

Communauté collégiale du Cégep de Saint-Jérôme

INFOVAS



Pour joindre l'organisme

450 473-8765



Web

www.infovas.jimdofree.com

infovas.jimdofree.com/nous-joindre/



Frais

Suggestion d'un montant discrétionnaire pour couvrir certains coûts (matériel, transport, etc.). Selon les possibilités financières de l'organisme hôte.



Heures d'ouverture

12 h à 20 h, selon la disponibilité des bénévoles



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français, langue des signes québécoise



Territoires desservis

Principalement les Basses-Laurentides. Certains services (ex. : milieux scolaires postsecondaires) sont également offerts dans d'autres régions des Laurentides, à Laval ainsi qu'à Montréal.

Mandat/mission en matière d'agression sexuelle

Recueillir et diffuser l'information disponible concernant la problématique des violences sexuelles. Offrir des services de formation, de sensibilisation et de prévention.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

Renseignements téléphoniques et référencement. Sites de renseignements sur les violences sexuelles. Ateliers, formations, conférences, kiosques, rencontres de sensibilisation et de prévention destinés aux personnes (victimes, proches, population), aux intervenant-es, aux professionnel-les, aux associations, aux organismes, aux milieux intéressés (communautaire, CPE, scolaire, sportif, de santé, etc.) par cette problématique.

Clientèle

Toute la population, des tout-petits aux aîné-es

L'Élan CALACS



Pour joindre l'organisme

Bureau de Mont-Laurier

819 623-2624

Sans frais: 1 866 431-2624

Bureau de Sainte-Agathe

819 326-8484

Sans frais: 1 866 915-8484



Web

lelan.org

facebook.com/LÉlan-CALACS-258604881449781/

Bureau de Mont-Laurier

mtlaurier@lelan.org

Bureau de Sainte-Agathe

steagathe@lelan.org



Adresse

Bureau de Mont-Laurier

C.P. 301

Mont-Laurier (Qc) J9L 3G9

Bureau de Sainte-Agathe

C.P. 64

Sainte-Agathe-des-Monts (Qc) J8C 3A1



Frais

Les services sont sans frais.



Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, heures flexibles



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français, possibilité de services en anglais.



Territoires desservis

MRC des Laurentides
et MRC d'Antoine-Labelle

Mandats/mission en matière d'agression sexuelle

- Offrir des services d'aide et de soutien aux femmes et aux adolescentes de 12 ans et + ayant subi une ou plusieurs agressions à caractère sexuel récemment ou dans le passé.
- Assurer un rôle de prévention, d'éducation et de sensibilisation à la problématique auprès de la communauté.
- Organiser des activités en lien avec la lutte contre la violence faite aux femmes, la promotion des rapports égaux et toutes autres préoccupations similaires touchant les femmes, et y participer.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

- **Aide directe et indirecte**: suivis individuels, groupes de cheminement, soutien aux proches, défense de droits, accompagnement dans les démarches (juridiques, médicales, etc.), *coaching* auprès d'intervenantes d'autres milieux, cours d'autodéfense pour femmes et adolescentes.
- **Prévention et sensibilisation**: programme de prévention adapté aux jeunes (Empreinte — Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel), formations, ateliers de sensibilisation.
- **Actions**: activités de mobilisation, concertation avec les partenaires, dossiers politiques et d'actualité, défense de droits collectifs.

Clientèle

- Des services d'aide sont offerts aux adolescentes (12 ans et +) et aux femmes ayant vécu une agression à caractère sexuel (ACS).
- Du soutien est offert à l'entourage des personnes ayant vécu une ACS.
- Prévention et formation : écoles secondaires, cégeps, universités, organismes communautaires, intervenantes psychosociales, population.
- Actions : femmes et adolescentes ayant vécu une ACS, population, élu-es, représentant-es de divers milieux.

Le Phare des AffranchiEs



Pour joindre les centres

450 990-9595



Web

www.affranchies.ca

intervention@affranchies.ca

direction@affranchies.ca



Adresse

C.P. 51008 Place Citation
Saint-Jérôme (Qc) J5L 2R1



Frais

Les services sont sans frais pour l'aide directe.

Des frais peuvent s'appliquer pour les formations.



Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français, anglais, espagnol (certains services)



Territoires desservis

Laurentides

Mandats/mission en matière d'agression sexuelle

Prévention, formation, services d'aide directe et développement de programmes pour agir concrètement contre la traite de personnes, dont celle à des fins d'exploitation sexuelle.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

- Groupes de soutien pour victimes de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle;
- Suivis individuels auprès de victimes de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle, et soutien à leurs proches;
- Ateliers et outils de sensibilisation;
- Formations.

Clientèle

Victimes de traite de personnes sous toutes ses formes (peu importe l'âge, le genre, etc.)

Mesures alternatives des Basses-Laurentides et Service de médiation citoyenne des Basses-Laurentides



Pour joindre les centres
450 437-9903



Web
www.mabl.ca
admin@mabl.ca
page Facebook



Adresse
209, chemin de la Grande-Côte
Boisbriand (Qc) J7G1B6



Frais
Les services sont sans frais.



Heures d'ouverture
Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h
Des rencontres en soirée et la fin de
semaine sont possibles sur rendez-vous



**Langues dans lesquelles les services
peuvent être offerts**
Français et anglais



Territoires desservis
MRC Thérèse-De Blainville,
MRC de Deux-Montagnes,
MRC de Mirabel-Sud

Mandats/mission en matière d'agression sexuelle

Dans le cadre du programme de sanction extrajudiciaire de la LSJPA, l'organisme est appelé à communiquer avec la victime de délit de nature sexuelle afin d'évaluer les impacts de l'agression. Un-e intervenant-e valide également son intérêt à un processus de réparation direct. Au besoin, on dirige la personne vers d'autres ressources. Cette communication est faite avant que le ou la jeune contrevenant-e soit rencontré-e par un-e délégué-e à la jeunesse du centre jeunesse pour l'évaluation de la situation et la possible signature de mesures de réparation. Dans le cas où la victime souhaite rencontrer le ou la contrevenant-e, l'organisme accompagne les deux partis dans un processus d'échange et de médiation.

Accompagnement dans un processus de médiation entre la victime et la personne mise en cause, hors du système de justice et par l'intermédiaire du service de médiation citoyenne. Les personnes désirant s'orienter vers un processus de justice réparatrice peuvent faire appel aux services de l'organisme via son site Internet, par courriel ou par téléphone.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

Accompagnement et médiation

Clientèle

En lien avec l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, l'accompagnement est offert aux adolescent-es, à leurs parents ainsi qu'aux victimes de délits commis par des adolescent-es.

Le Service de médiation citoyenne accompagne les personnes vivant sur les territoires de l'organisme, peu importe l'âge et la complexité de la situation. Toutefois, les personnes en conflit au sujet de la garde d'un-e enfant ou en raison d'une séparation sont dirigées vers d'autres organismes.

Mesures alternatives des Vallées du Nord



Pour joindre l'organisme

450 436-6749



Web

www.mavn.ca

info@mavn.ca



Adresse

515, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5B6



Frais

Les services sont sans frais à part pour le service pour les entreprises et les ateliers de sensibilisation scolaire.



Heures d'ouverture

Lundi au vendredi, 8 h 30 à 16 h 30

Des rencontres peuvent avoir lieu en soirée et les fins de semaine, au besoin, selon les disponibilités.



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

MRC d'Argenteuil,
MRC de Mirabel Nord,
MRC de La Rivière-du-Nord,
MRC des Pays-d'en-Haut,
MRC des Laurentides,
MRC d'Antoine-Labelle

Mandat/miission en matière d'agression sexuelle

Dans le cadre du programme de sanction extrajudiciaire de la LSJPA, l'organisme est appelé à communiquer avec la victime de délit de nature sexuelle afin d'évaluer les impacts de l'agression. Un-e intervenant-e valide également son intérêt à un processus de réparation direct. Au besoin, on dirige la personne vers d'autres ressources. Cette communication est faite avant que le ou la jeune contrevenant-e soit rencontré-e par un-e délégué-e jeunesse du centre jeunesse pour l'évaluation de la situation et la possible signature de mesures de réparation. Dans le cas où la victime souhaite rencontrer le ou la contrevenant-e, l'organisme accompagne les deux partis dans un processus d'échange et de médiation.

Accompagnement dans un processus de médiation entre la victime et la personne mise en cause, hors du système de justice et par l'intermédiaire du service de médiation citoyenne. Les personnes désirant s'orienter vers un processus de justice réparatrice peuvent faire appel aux services de l'organisme via son site Internet, par courriel ou par téléphone.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

En fonction des situations, services aux adolescent-es contrevenant-es et médiation de quartier.

Clientèle

En lien avec l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, l'accompagnement est offert aux adolescent-es, à leurs parents ainsi qu'aux victimes de délits commis par des adolescent-es.

Le Service de médiation citoyenne accompagne les personnes vivant sur les territoires de l'organisme, peu importe l'âge et la complexité de la situation. Toutefois, les personnes en conflit au sujet de la garde d'un-e enfant ou en raison d'une séparation sont dirigées vers d'autres organismes.

Services policiers



Pour joindre les services de police

Appel ou en personne



Frais

Les services sont sans frais.



Heures d'ouverture

Centrale d'appel ouverte
24 h/24, 7 j/7



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français, anglais, système d'interprète au besoin

Mandat/mission en matière d'agression sexuelle

- Service d'urgence à tous les niveaux.
- Rencontre de victimes ou de proches afin de recueillir des informations, de répondre à leurs questionnements et de les diriger vers des ressources disponibles.
- Intervention quant à la sécurité de la victime et de ses proches.
- Enquête en cas de délit criminel, soutien pour l'exécution de la trousse médico-légale, arrestation et interrogatoire du suspect.
- Suivi et soutien de la victime et de ses proches dans le processus judiciaire.
- Activités de sensibilisation auprès de différentes clientèles, dont les personnes les plus vulnérables.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

Prise de plainte initiale, enquête criminelle.

Clientèle

Toutes les clientèles ayant des questions en lien avec des infractions dans un contexte sexuel.

Informations par secteur

Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes



Téléphone

450 974-5300



Web

www.rpldm.ca



Adresse

615, 20^e Avenue
Deux-Montagnes (Qc) J7R 6B2



Territoires desservis

Deux-Montagnes,
Sainte-Marthe-sur-le-Lac,
Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet

Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville



Téléphone

450 435-2421



Web

www.riptb.qc.ca



Adresse

150, boulevard Ducharme
Sainte-Thérèse (Qc) J7E 4R6



Territoires desservis

Rosemère, Sainte-Thérèse, Boisbriand, Lorraine

Service de police de la Ville de Blainville



Téléphone
450 434-5300



Web
www.blainville.ca/services/services-aux-citoyens/police
police@blainville.ca



Adresse
640, boulevard du Curé-Labelle
Blainville (Qc) J7C 2J2



Territoires desservis
Blainville

Service de police de la Ville de Mirabel



Téléphone
450 475-7708



Web
www.mirabel.ca/police



Adresse
14113, rue Saint-Jean
Mirabel (Qc) J7J 1Y4



Territoires desservis
Mirabel

Service de police de la Ville de Saint-Eustache (SPVSE)



Téléphone
450 974-5300



Web
www.saint-eustache.ca/police



Adresse
144, rue Dorion
Saint-Eustache (Qc) J7R 2N7



Territoires desservis
Saint-Eustache

Service de police de la Ville de Saint-Jérôme



Téléphone
450 432-1111



Web
www.vsj.ca/police



Adresse
500, rue Fillion
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 1H9



Territoires desservis
Saint-Jérôme

Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion



Téléphone
450 471-4121



Web
www.ville.terrebonne.qc.ca/service-de-police



Adresse
491, boulevard des Seigneurs
Terrebonne (Qc) J6W 1T5



Territoires desservis
Sainte-Anne-des-Plaines

Sûreté du Québec



Téléphone
310-4141 ou *4141 (cell.)



Web
www.sq.gouv.qc.ca



Territoires desservis
MRC des Laurentides
MRC des Pays-d'en-Haut
MRC d'Argenteuil
MRC d'Antoine-Labelle
MRC de La Rivière-du-Nord
MRC de Deux-Montagnes

NOTES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- I. Lors de la rédaction du présent document, les statistiques les plus récentes sont issues du portrait annuel sur la criminalité publié par le ministère de la Sécurité publique : Gouvernement du Québec. (2021). *Criminalité au Québec — principales tendances 2019*. Québec : ministère de la Sécurité publique.
- II. Les autres infractions d'ordre sexuel regroupent, notamment, les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le leurre, le voyeurisme et la publication non consensuelle d'images intimes.
- III. Statistique Canada (2015). La victimisation criminelle au Canada, 2014. S. Perreault. *Juristat*, 85-002-X.
- IV. Perreault, S. (2015). «La victimisation criminelle au Canada, 2014», *Juristat*, vol. 35, no 1, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique.
- V. Ministère de la Sécurité publique du Québec (2012). *Infractions sexuelles au Québec : Faits saillants 2010*. Québec : Gouvernement du Québec.
- VI. Tourigny, M., Hébert, M., Joly, J., Cyr, M. et Baril, K. (2008). Prevalence and co-occurrence of violence against children in the Quebec population. *Australian and New Zealand journal of public health*, 32 (4), 331-335
- VII. Ministère de la sécurité publique du Québec (2016). *Statistiques 2014 sur les infractions sexuelles au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec.
- VIII. RQCALACS. 2021. «Mythe et réalités». <http://www.rqcalacs.qc.ca/mythes-realites.php>, [consulté le 19 août 2021].
- IX. Centre de recherche appliquée en intervention psychosociale. (2021). Formation provinciale sur l'intervention psychosociale en matière d'agression sexuelle-Formation. CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- X. CALACS L'Ancre. 2021. «Mythes et réalités». <https://calacsancre.ca/mythes-et-realites/> [consulté le 19 août 2021].
- XI. Gouvernement du Québec. (2010). *Guide d'intervention médicosociale pour répondre aux besoins des victimes d'agression sexuelle : enfants, adolescentes, adolescents, femmes et hommes. Intervenons ensemble!* <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-850-01.pdf>
- XII. Ministère de la Sécurité publique. (2020). *Statistiques criminalité au Québec : principales tendances 2016*. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2016/stats_criminalite_2016_2.pdf
- XIII. Lisak, D., Gardinier, L., Nicksa, S.C. et Côté, A.M. (2010). False allegations of sexual assault : an analysis of ten years of reported cases. *Violence Against Women*, 16(12), 1318-1334.
- XIV. Tableau composé à partir de trois sources : Gouvernement du Québec (2018). *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle* (3^e édition). Québec : Gouvernement du Québec ; *J'appelle pas ça de l'amour...*, (vidéo), Université Laval, 1994; et *12 attitudes aidantes*, RQCALACS, <http://www.rqcalacs.qc.ca/attitudes-aidantes.php>
- XV. Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant — Quand et comment signaler?*, Québec, 2016, p. 13.
- XVI. Gouvernement du Québec (2001). Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique, Québec, Canada: Gouvernement du Québec.
- XVII. Éducaloi. (2020). *Accompagner les victimes d'agressions à caractère sexuel en situation de vulnérabilité, Enjeux juridiques et bonnes pratiques*, Montréal : Éducaloi.



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides

Québec 